



BILAN CARBONE®

Le Bilan Carbone est un outil de comptabilisation des émissions de gaz à effet de serre (entre autre le CO₂) développé par l'ADEME.

Son objet est de permettre une évaluation des émissions directes ou induites par les activités au sens large.

Il répond à votre objectif de quantifier et de qualifier vos émissions pour réduire votre dépendance énergétique et limiter votre impact environnemental.

Démarche française : une méthodologie éprouvée

La France a pris une longueur d'avance avec le Bilan Carbone développé par l'ADEME depuis 2002 d'autant que le « Grenelle de l'Environnement » n'est que le début d'actes volontaires lesquels par force économique et/ou environnementale deviendront obligatoires au sens large !

Trois périmètres sont pris en compte dans l'étude Bilan Carbone d'une activité :

- Les émissions directes des établissements (électricité, gaz ou fioul de chauffage, etc.),
- Les flux directement liés à l'activité (transport de marchandises depuis les prestataires et vers les clients, trajets domicile-travail des collaborateurs, approvisionnement en énergie, etc.),
- La conception des bâtiments, le traitement des déchets, les investissements matériels, etc.

Cet outil unique en France, utilise des règles méthodologiques identiques à celles du GHG Protocol et ces règles sont compatibles avec la norme ISO 14064 (*évaluer et promouvoir la réduction des gaz à effet de serre et les échanges de droits d'émission*) incluse dans la série des normes ISO 14000 (Environnement dont l'ISO 14001), son plus est de réaliser une base de données de facteurs d'émission par le biais d'une série de tableurs prêts à l'emploi.

L'outil ADEME n'est accessible et utilisable uniquement par des entités juridiques ayant suivi une formation et ayant été validées par l'ADEME.

ACTA QUALITE EST VALIDEE DEPUIS LE 30 SEPTEMBRE 2008

Acta Qualité 42, rue Hector Berlioz – 69009 LYON - Tel 0 437 646 840 & 0 427 136 840

SARL au capital de 7500 Euro RCSB Lyon 450 084 025 APE 7022 Z TVA intracommunautaire : FR59450084025

Courriel : info@acta-qualite.fr

www.acta-qualite.fr



Les motifs qui poussent à un bilan carbone™

Suivant les acteurs, le recours au bilan carbone peut correspondre à des démarches souvent citoyennes, proactives car voulues par leurs dirigeants que l'organisation soit publique (administration internationale ou nationale, collectivité) ou privée, à titre lucratif (entreprise de la TPE à la multinationale) ou non (associations).

D'une manière générale, les observateurs font état de motivations telles que :

- **Faire face au défi énergétique** en cherchant sur la base de son bilan carbone les moyens d'économiser des énergies fortement émettrices et de préparer à "décarboner" son activité dans la perspective d'une énergie carbonée rare et chère.
- **Réorienter par ce référentiel ses objectifs stratégiques en mode projet**
- **Créer un projet d'entreprise moteur propre à fédérer les Equipes internes et externes** en internalisant le coût carbone dans les décisions de l'organisation. La remise en cause de certains acquis peut apparaître et les meilleures solutions sont à soupeser.
- **Devancer les obligations réglementaires** pour ses activités voire les obligations fiscales propres actuelles ou futures (taxe carbone en projet à l'échelle européenne)
- **Mieux communiquer en externe** pour répondre aux analystes financiers de la réalité de l'exposition au risque carbone. En cas d'action volontaire, cette communication a pour but de se différencier de la concurrence en misant sur une stratégie concrète de développement durable ou de RSE, de réduction voire de neutralité carbone étayée en disposant d'un référentiel quantifié de la production de dioxyde de carbone de son activité.
- **Mesurer ses efforts en matière « d'Eco-Attitude » en revisitant et utilisant l'outil ADEME régulièrement.**

La contrainte réglementaire n'est pas à négliger à l'avenir si des réglementations imposent ce bilan aux entreprises et administrations au-delà des sites concernés au titre du protocole de Kyoto en matière de GES (gaz à effet de serre) qui ont fait jusqu'à présent l'objet de quotas calculés forfaitairement et qui sont suivis par site annuellement sous la forme d'une déclaration des exploitants concernés.

Liens avec les diagnostics/bilans "effet de serre" et de "performance thermique"

On confond souvent bilan carbone avec d'autres bilans qui sont établis sous d'autres approches. Au titre de la lutte contre l'effet de serre, certaines installations industrielles des pays de l'Union Européenne sont dans l'obligation d'établir un bilan de leurs émissions annuelles DIRECTES de gaz à effet de serre dont le CO₂ (ou dioxyde de carbone). Cette obligation est indépendante de la mise en oeuvre d'un Bilan Carbone, qui vise surtout à quantifier le lien de dépendance avec les émissions indirectes (celles des fournisseurs ou des clients).

Au titre de l'efficacité énergétique, le diagnostic de performance énergétique complète cette vision énergétique globale d'une installation sans pour autant pouvoir être confondu avec le bilan carbone. Outre ces diagnostics scientifiques, le bilan carbone ne peut être assimilé avec ces bilans de compensation carbone très médiatisés qui fleurissent sous la vague du marketing vert et qui font une évaluation sans rigueur de la réalité des émissions.

Acta Qualité 42, rue Hector Berlioz – 69009 LYON - Tel 0 437 646 840 & 0 427 136 840

SARL au capital de 7500 Euro RCSB Lyon 450 084 025 APE 7022 Z TVA intracommunautaire : FR59450084025

Courriel : info@acta-qualite.fr

www.acta-qualite.fr



Des politiques volontaires en faveur du bilan carbone

Le bilan carbone a été relancé avec les discussions du Grenelle de l'environnement I dont les conclusions ont été adoptées par le gouvernement français le 25 octobre 2007.

Parmi les mesures qui favorisent le bilan carbone :

- Le gouvernement français souhaite que d'ici 2009/2010, 90.000 produits de la grande distribution aient un affichage de leur "contenu en carbone partiel" (mais certaines initiatives ne concernent que le transport et l'emballage, pas les émissions de fabrication ou d'utilisation du produit lui-même),
- Toute entreprise de plus de 50 salariés devrait avoir fait un Bilan Carbone.

Concernant les règles, les obligations, le « Grenelle II » devrait nous préciser les limites et nous donner une visibilité réglementaire.

Que ce soit pour :

- **Faire face au défi énergétique**
- **Réorienter par ce référentiel ses objectifs stratégiques en mode projet**
- **Créer un projet d'entreprise moteur propre à fédérer les Equipes internes et les Parties Prenantes**
- **Devancer les obligations réglementaires**
- **Mieux communiquer en externe**
- **Mesurer ses efforts en matière « d'Eco-Attitude »**

Acta Qualité propose à votre société d'anticiper pour prévenir les coûts engendrés par la diminution constante des richesses et l'augmentation inévitable de l'investissement nécessaire à la production de vos produits et services.

Le Bilan Carbone est un outil de décision stratégique et de pilotage

Pour plus d'informations : [nous contacter](#)

Acta Qualité 42, rue Hector Berlioz – 69009 LYON - Tel 0 437 646 840 & 0 427 136 840

SARL au capital de 7500 Euro RCSB Lyon 450 084 025 APE 7022 Z TVA intracommunautaire : FR59450084025

Courriel : info@acta-qualite.fr

www.acta-qualite.fr